

OFFICIALISATION D'UNE LANGUE NATIONALE DANS L'ARENE LINGUISTIQUE AU BENIN

Hounsa Paul AIKPO

Centre Béninois de la Recherche Scientifique et de L'innovation, Bénin

aikpopaul@gmail.com

Résumé : Le commun des Béninois n'appréhende pas l'importance du choix d'une langue nationale officielle retenue pour la communication au Bénin dans l'arène linguistique où chaque communauté utilisait librement sa langue pour les échanges de leurs populations. L'objectif de ce travail est de montrer que les différentes communautés sont appelées à utiliser une langue nationale officielle dans leur échange au Bénin. L'analyse des données a permis à la langue nationale officielle constituerait pour l'administration, le commerce le medium de la communication. Mais à l'aide de la langue nationale officielle, les populations s'aideraient au mieux dans les échanges tant à l'oral et qu'à l'écrit.

Mots-clés : officialisation, langue, communauté, communication, population

Abstract : The common people of Benin do not understand the importance of the choice of an official national language retained for communication in Benin in the linguistic arena where each community freely used its language for the exchanges of their populations. The objective of this work is to show that the different communities are called upon to use an official national language in their exchange in Benin. Data analysis allowed the results as follows: -the official national language would constitute for administration, commerce the medium of communication. - but with the help of the official national language, the populations would best help each other in exchanges, both orally and in writing.

Keywords: officialization, language, community, communication, population

Introduction

Le Bénin est un Etat plurilingue où onze millions de personnes environ partagent ses langues nationales comme le suggèrent H.B.C.CAPO (2012 :43) soixante- treize parlers dont vingt trois langues ou intentions linguistiques. Au Bénin aucune langue ne s'est imposée comme langue véhiculaire sur toute l'étendue du territoire. Néanmoins, l'appartenance à un même groupe linguistique favorise l'intercompréhension entre les populations locutrices des langues du sud et du centre. L'emploi de cette langue populaire, comprise de tout le monde reflète le mode de vie de la population. Elle constitue un moyen de développement et de l'affirmation de son identité culturelle. Certes, plus que tout autre elle est le véhicule le plus noble des valeurs d'une civilisation. La langue comme un moyen extraordinairement dynamique, cherche à modeler le cœur de ceux qui la pratiquent, de ceux qui apprennent à la pratiquer. L'objectif de cet article est d'analyser les contextes d'études de langue nationale et des langues nationales. Nous

formulons l'hypothèse que l'officialisation de langue nationale dans l'arène linguistique au Bénin est constitutive du choix de la langue plus en vue à l'audition et au parler des populations. On peut laisser aux linguistes l'étude **du choix qui concerne l'examen** approfondi des éléments qui l'ont caractérisé pour ce choix **au** cours du temps. Ce type d'étude bien qu'intéressant du point de vue historique phonétique sociologique est très peu limité dans l'espace. Le sociolinguiste préférera s'interroger sur les variables sociales qui fondent le choix d'une langue particulière. Cette recherche porte aussi bien sur l'aspect symbolique que sur leur portée Sociolinguistique. Nous cherchons à répondre aux questions suivantes : **quelles variables fondent le choix** et l'époque de certaines **langues du Bénin ?** et quelle relation existe-t-il avec la société qui en fait usage ? Et enfin la langue n'est-elle pas un témoin patent de l'histoire des populations des communautés linguistiques au Bénin ? Ces trois interrogations fondent la problématique identifiée. Le travail est articulé autour de deux points majeurs à savoir la langue nationale et les langues nationales. Pour rendre compte de ces résultats notre objet sera organisé selon une structure bipartite : dans un premier temps nous présentons la démarche méthodologique qui gouverne le travail ; dans un deuxième temps, nous traitons l'officialisation d'une langue nationale, des langues nationales dans l'arène linguistique au Bénin. Pour traiter ce sujet nous nous sommes inscrits dans le cadre théorique d'AKOHA Albert Bienvenu (1987) qui dans sa communication langues Africaines facteur de développement donnée en Avril au CCF (Centre Culturel Français) de Cotonou souligne que « dans la lutte que mènent les peuples pour le développement, la langue, l'instrument de communication et auto-identification est le ciment qui assure la cohésion sociale sans laquelle aucun développement n'est possible »

1. Méthodologie

L'objectif de l'étude est d'évaluer les critiques faits à l'encontre de telles langues ou de telles langues parlées dans telle communauté par telles ethnies. Ce travail n'a été possible que par plusieurs phases sur toute l'étendue du territoire. Ces recherches faites de Cotonou à Malanville en passant par les autres communes du Bénin ont été faites par un groupe de trente-six personnes à raison de neuf (9) personnes par outil de décembre 2020 à Mars 2021 pour s'assurer de l'évidence des faits lors du déroulement de chaque phase. Il est important de signaler les différentes phases du travail de terrain.

Les phases de l'étude de terrain

Cette phase a permis de prendre connaissance de certains ouvrages relatifs au sujet de l'article. Pour mieux élaborer le document on a eu recours à plusieurs étapes de recherches. Ainsi on a procédé à la recherche documentaire, celle de l'enquête par questionnaire et celle d'entretien.

La phase de recherche documentaire

Ensuite il y a la recherche pratique sur le terrain

La phase d'enquête par questionnaire

On a souhaité d'effectuer une étude très pratique parce qu'il importait d'inscrire le travail dans une réalité proche de soi. Il était pour cela nécessaire d'obtenir une quantité non négligeable de données quantitatives émanant des acteurs à savoir les populations, des communes concernées. L'enquête a été réalisée grâce à un questionnaire préalablement établi en vue d'identifier les problèmes de l'officialisation de langues qui se posent aux différentes communautés concernées par le thème de l'étude. Il est administré à l'adresse des populations, des communautés et dénommé, questionnaires de l'officialisation de langue.

La phase d'entretien

Cette phase d'investigation nous a conduits à des débats et à des causeries des discussions brèves et des entretiens semi directifs avec des personnes intellectuelles ou non et aussi avec des groupes d'individus. Par ailleurs les entretiens ont été dirigés à l'adresse des chefs de village ou de quartier afin de recueillir auprès de ceux-ci les informations qui leur parviennent au sujet des problèmes liés aux contacts entre les communautés linguistiques citées ci-dessus notamment sur les plans linguistiques. Cet entretien vise à recueillir l'avis propre des chefs de village ou de quartier.

Présentation des résultats

Méthode de traitement des données

Les diverses recherches menées ont permis de recueillir des données. Celle-ci a été analysée à la lumière des objectifs formulés dans le cadre de ce travail. Ainsi, nous avons dépouillé manuellement les fiches de questionnaire en faisant une première lecture rapide des informations recueillies. Cette première méthode nous a conduits à repartir les fiches de questionnaires d'enquête en deux lots. Un premier lot de fiches de questionnaire dont les premières personnes interrogées sont des communautés linguistiques des langues béninoises. En ce qui concerne le questionnaire adressé aux chefs de village et de quartier ou de ville, il a été traité à part. Ensuite nous avons analysé les résultats des lots minutieusement avec à l'esprit l'appréciation des influences de la différence linguistique sur la communication. Par la suite, on s'est intéressé à l'analyse des informations recueillies sur la base des entretiens. Cette étape a permis de faire une comparaison avec les analyses faites sur la base des questionnaires d'enquête. Ces études prouvent des données servies par les enquêtes au niveau de chaque question et une catégorisation des réponses en fonction des objectifs et hypothèses formulées.

2. Résultats

2.1. *Les réalités sociolinguistiques du Bénin*

La République du Bénin est composée de communautés multilingues avec une soixantaine de langues douée de sentiment linguistique du locuteur. Chacune de ces langues sert de véhicule de communication au sein de ces communautés dans lesquelles elles sont parlées. Toutes ces langues sont utilisées sur toute l'étendue du territoire, chacune étant le principal médium de communication dans une zone ou dans une autre ou dans plusieurs zones à la fois. Leurs locuteurs n'ont souvent pas accès aux informations émanant des décisions politiques et administratives. Par contre quelques-unes de ces langues sont de nos jours utilisées dans nos médias, à la télévision comme à la radio et même sur l'internet. Cependant, avec l'avènement de la scolarisation, beaucoup de nos cadres perdent l'usage de leur langue nationale au profit de la langue étrangère (langue officielle), à tel enseigne que lorsqu'on les entend s'exprimer et articuler les phrases en français, on se demande s'ils sont des ressortissants béninois et s'ils appartiennent à une ethnie ou à une communauté linguistique au Bénin. Or il était possible voire facile de choisir à temps une langue nationale officielle pour favoriser le parler dans les langues béninoises pour rendre plus dynamiques et plus performantes les réflexions en langues nationales officielles à l'école. Cette évolution est le produit de la méconnaissance de nos langues nationales par le colonisateur qui a longtemps occulté leurs valeurs, pour ne les avoir pas reconnues comme langues dans lesquelles le savoir peut être développé, transmis dans l'instruction. En clair, le colonisateur, pour favoriser la suprématie de sa langue, a mis en quarantaine, les langues nationales béninoises parce qu'elles sont considérées comme n'étant pas des langues de communication de grande envergure. Et pourtant les langues nationales servent naturellement de médium aux différentes populations du Bénin dans leurs échanges. Elles facilitent les relations entre elles dans leur communication, elles favorisent aussi chez chacun des béninois, depuis leur jeune âge, une acquisition de connaissances traditionnelles, culturelles et sociales, fruit de l'éducation communautaire. Elle éveille dès lors chez les béninois la conscience des réalités du pays. C'est aussi à travers ces langues que les béninois sont initiés à ces réalités et leurs vertus que les parents ont hérité des générations passées. Il y' a donc lieu de développer et de faire élever les langues nationales à la dimension des réalités actuelles voire officielles.

2.2. *Les langues nationales dans les relations socio culturelles*

Le Bénin à l'instar des autres pays africains, a été un pays dominé par la France. Les relations qui ont existé entre les langues nationales et le français n'ont guère permis à elles de promouvoir très tôt en leur jeunes locuteurs scolarisés la tradition et la culture qu'elles véhiculent. C'est dans cette visée que le colonisateur a fait maintenir sa langue à travers l'administration, le commerce,

l'enseignement toutes les activités dans le pays qui par la suite est devenue une langue officielle. La prise de conscience de cette réalité nous amène à formuler la nécessité d'accorder une importance particulière aux cultures et traditions béninoises dont les langues nationales sont le socle. Dans cette optique, Joseph KI-ZEBO affirme (1972 :8) « Sans identité nous sommes un objet de l'histoire, un instrument utilisé par les autres : un ustensile. » Pour le même auteur « l'identité, c'est le rôle assumé... » « Dans l'identité la langue compte beaucoup » Aussi important-il que tous les locuteurs des langues nationales béninoise adaptent celle-ci aux réalités scientifiques et aux progrès technologiques pour en faire des instruments de communication performants dans cette mondialisation absorbante. Il s'agit là d'exigence morale pour ne pas perdre ni son identité ni sa lucidité. La langue, moyen de communication, a permis et continue de permettre des échanges entre les hommes. Au sein des sociétés multilingues où cohabitent plusieurs langues comme c'est le cas du Bénin, rendre utiles les langues nationales pour faire face au défi des temps contemporains est le nœud gordien de ce travail. C'est également le rêve, celui qu'on nourrit par chaque communauté linguistique et à chaque peuple.

2.3. Les langues nationales dans les activités socioculturelles.

Les langues que les hommes parlent se développent, et ce développement dépend de l'usage que l'on en fait. Cela peut être un usage oral, un usage religieux et un usage écrit et politique...L'action volontariste de l'administration et des pouvoirs politiques peut accompagner et accélérer le développement d'une langue. En aucun cas ne suffit-elle à elle seule pour promouvoir et développer une langue nationale officielle. Pour exemple il faut prendre le yoruba et le haoussa au nigérian, le breton, le corse, le créole etc. en France et dans les Antilles ce sont des langues qui aujourd'hui participent à l'information et à la communication comme le français. En république fédérale du Nigéria le gouvernement donc a imposé l'apprentissage du yoruba et le haoussa à l'école qui bénéficiait de ce fait du soutien financier de l'Etat. Ainsi, les langues nationales dans le fond prennent leurs valeurs suivant les conditions historiques, politiques et sociologiques compte tenu de la fonction de communication qu'elles assument dans la société. De ce fait l'usage des langues nationales officielles dans tous les secteurs vitaux du pays comme un bien commun aux citoyens et un bien essentiel à la vie sociale et politique crée un nouveau processus d'émulation et d'émancipation qui peuvent induire au développement. En effet, on s'aperçoit à l'usage que la langue est un système d'expression et de communication commun à un groupe social ou à une communauté linguistique. De plus, la langue représente tout. Elle permet à l'homme de vivre et de s'adapter au progrès technologique et scientifique. Elle est le patrimoine culturel qui construit et exprime la personnalité objective d'un peuple, d'une

communauté. Selon Maurice TATAJEU (2003 :115) en fait « l'usage des langues maternelles au sein de notre système éducatif renforce l'intégration nationale, élimine le tribalisme et rend l'enfant curieux de sa propre culture ainsi que celle des autres ».

2.4. Nécessité des langues nationales officielles

Il s'en suit que les langues nationales officielles recèlent des valeurs culturelles endogènes et facilitent les échanges, c'est-à-dire la communication et l'information. C'est pourquoi il convient de prendre conscience du drame qu'est la léthargie dans laquelle demeurent les langues nationales béninoises et de la nécessité de leur adaptation aux nouvelles réalités scientifiques, technologiques et économiques en optant déjà pour une langue nationale officielle. Dans ce cas, cette possibilité de connaître sa propre réalité et d'avoir une conscience de soi permet de porter des jugements de valeur sur les actions à déployer pour le rayonnement culturel et analytique des langues nationales. Ceci nous amène à dire que des efforts doivent être faits pour la valorisation des autres langues nationales du pays. La finalité de telles actions tiendraient à promouvoir et développer les langues nationales comme de véritable instrument d'échange et de communication. Ainsi les réalités endogènes et exogènes béninoises seront traduites, expliquées, vulgarisées et partagées. De ce fait, elles faciliteront l'ouverture à l'espace des technologies nouvelles. Une telle ouverture, le cas échéant, leur confèreraient une dynamique lexicale sémantique jamais égalée, à force de chercher à rendre compte de connaissance nouvelle. En effet, n'étant pas encore adaptées aux savoirs modernes, les langues nationales béninoises ne se fondent que sur les usages qu'on en fait dans les échanges. Les différents procédés de communication c'est-à-dire la façon de transmettre et de recevoir le message, sont spécifiques à chaque communauté à cause des exceptions culturelles et culturelles, propres à la pratique des usages dans la société. Cependant, loin d'être une faiblesse cela ouvre aux autres sociétés la possibilité d'établir une relation harmonieuse entre les autres langues, leur culture, leurs religions et leur mode de pensée. Ainsi, selon Paul Hounsa AIKPO (2013:10) « pour élever le niveau de développement de notre pays, chaque communauté linguistique doit être amenée à favoriser la connaissance de sa langue à travers les échanges culturels et artistiques pour se rapprocher des autres. » Pour vraiment promouvoir une telle culture il est organisé à des périodes bien définies des cérémonies coutumières religieuses et d'échanges culturels. Elles sont suivies de leur rite où la paix, la tolérance, l'amour et l'éducation sont surtout prônés dans les chansons en ces langues que les habillements appropriés accompagnent. Ces évènements rendent captivante, audible et praticable l'utilisation des langues de ces communautés. Ces langues qu'utilisent toutes les couches de la population béninoise mettent en relief les conceptions qu'elles se font à travers des couleurs et la beauté de la nature, les images, métaphore et d'autres allégories dont elles emplissent les chansons, les proverbes et l'histoire.

C'est parfois cette éclosion qui engendre la transposition des idées et le brassage des cultures. Car l'exécution des rites traditionnels et autres cérémonies coutumières se font dans une langue codée réservée aux personnes initiées qui ne s'apparentent pas souvent à la langue populaire en usage. L'interprétation de certaines paroles de par les sons de flûtes, des tam-tams, des cris d'alerte (expressions de joie et expression de détresse), les chansons militaires, l'hymne nationale et les slogans permettent de rallier ou de mobiliser les hommes et les femmes de la cité.

2.5. Les expériences d'utilisation des langues nationales

L'emploi de cette langue populaire, comprise de tout le monde reflète le mode de vie de la population. Elle constitue un moyen de développement et l'affirmation de son identité culturelle. On note avec HAGEGE (2000 : 177) qui déclare que le but est de montrer que la langue est « une capacité créatrice et dynamique par laquelle les humains produisent et interprètent [...] ». Certes, plus que tout autre elle est le véhicule le plus noble des valeurs d'une civilisation. La langue comme le moyen extraordinairement dynamique, cherche à modeler le cœur de ceux qui la pratiquent, ceux qui l'apprennent et à la pratiquer. C'est bien ce que confirme MBA Gabriel (2000 :32) lorsqu'il dit que « l'on observe qu'aucun pays du monde ne s'est développé à partir de l'usage exclusive des langues étrangères. On ne se développe véritablement qu'à partir de ce qu'on a de propre, c'est-à-dire de sa propre culture. » Certes, les êtres humains disposent de divers moyens pour communiquer. Mais l'outil le plus complet et le plus sûr ou perfectionné pour permettre aux hommes d'échanger est la langue. Il faut toutefois indiquer que, depuis quelques années, il y a une prise de conscience au niveau des personnes qui prônent l'utilisation des langues nationales officielles dans la communication et le médium dans le système communicationnel. Si on veut démocratiser l'enseignement on ne peut pas le faire comme au moment où il s'adressait à une minorité pour remplir la fonction que le colonisateur lui avait assignée. C'est –à- dire former des agents pour l'administration coloniale. La prise de conscience s'est révélée pas pour le grand nombre mais à travers les échanges fructueux de ses rencontres séminaires, de colloques, de conférences et autres rencontres organisées sur les problèmes de l'éducation dans les pays africains où on a affirmé la nécessité d'introduire les langues nationales officielles dans le médium de la communication. C'est conscient de ce rôle déterminant que les langues nationales jouent et auront toujours le privilège de jouer dans l'éducation des peuples à la vigilance citoyenne et pour la prise de conscience des exigences du développement économiques, culturel et social auquel aspirent les Béninois que cet article est intitulé officialisation d'une langue nationale dans l'arène linguistique au Bénin. Il vise donc à :

- impliquer la population à la base dans le processus de défense de ses intérêts civiques, en luttant contre l'analphabétisme, l'aliénation culturelle et l'inculture technologique ;
- apporter la vision qu'il faut pour la valorisation des langues dans leur utilisation à l'éveil de la conscience sociale ;
- montrer le rôle des langues nationales officielles dans le développement de tout ce que les cultures ont de plus vivant et d'humain.

Il est estimé importante la nécessité de la mise en valeur dans la pratique des usages dans la société, des langues nationales officielles qui exercent une forte pression morale sur la conscience de la population.

2.6. Les atouts naturels des langues nationales

Les langues nationales tenues en quarantaine de la vie politique linguistique nationale ont fini aujourd'hui par montrer les atouts naturels ou culturels dont la mise en œuvre demande des moyens en ressources humains et financières. Les questions que soulève l'utilisation des langues nationales officielles ont été débattues entre plusieurs acteurs sociaux. Parmi ces questions il y en a une qui paraît légitime selon ces différentes couches sociales qu'on doit se poser, c'est comment après plusieurs décennies d'alphabétisation ont pu n'avoir aucun impact sur nos alphabétisés en langues nationales à ne pas choisir une langue nationale qui soit officielle pour le développement du Bénin. Mais il n'y a pas que les alphabétisés, le phénomène se rencontre chez la grande majorité des intellectuels, enseignants, chercheurs, écrivains, cinéastes, en somme tous ceux qui de par leur activité pourraient non seulement contribuer de manière décisive à installer les langues nationales dans la communication écrites mais surtout transmettre directement leur savoir aux masses. En outre, les partis politiques qui ne ratent jamais l'occasion de proclamer leur attachement à la démocratie et la justice sociale continuent de passer sous silence la question centrale des langues. En vérité, on ne peut pas parler de démocratie sans poser le problème de la communication. Marc Laurent HAZOUME (1994) partage cette vue lorsqu'il écrit « l'Afrique doit se prendre en charge et retrouver son identité à travers le développement de la communication et des outils privilégiés que sont les langues ». De même dans cette vision Maxime Richard ADJANOHOUN (1990-1991) écrit « [...] il faut promouvoir et enrichir les langues africaines ». Ainsi ces auteurs considéraient les langues nationales non seulement comme des outils mais comme une arme efficace pour l'intérêt culturel et social de développement. Une arme privilégiée des valeurs traditionnelles. A ce sujet A. Bienvenu AKOHA (1995) a déjà précisé que : « la promotion des langues béninoises, ne serait se concevoir en dehors de leur enseignement à l'école, vivrier principal ou se forment les concepteurs de programmes de développement, les producteurs, les consommateurs mais aussi les électeurs de demain. »

Toussaint Y. TCHITCHI (1974:136) partage cette même perspective lorsqu'il observe que : « la vraie bataille pour la liberté et le développement est doublement culturelle et économique ». puis abordant la question sous l'angle des droits de la personne il renchérit : « le droit de partager, de conserver, de sauvegarder, et de promouvoir sa langue est un droit humain, le droit d'utiliser sa langue nationale face à la mondialisation est exigeant. Il affirme en guise de conclusion « le défi véritable et fondamentales à relever, c'est de gagner la guerre du développement sans perdre son identité ». Aujourd'hui l'usage des langues nationales dans les différents domaines socioculturel, économique et technologique tend à prendre en compte l'aspect culturel et les ressources locales dans l'élaboration de programme de développement pouvant permettre l'accès à la modernité et aux réalités linguistiques des localités de notre pays. Les langues béninoises naturellement ne servent pas que de médium aux différentes populations dans leurs échanges mais facilitent aussi les relations entre elles à travers leur communication. Ainsi suivant cette analyse d'André MARTINET(1990 :32) il soutient que « bien que métaphorique, la désignation d'une langue comme un instrument ou un outil attire très utilement l'attention sur ce qui distingue le langage de beaucoup d'autres instruments. La fonction essentielle de cet instrument qu'est une langue est celle de la communication ». Pour le même auteur « la langue n'est pas seulement un instrument mais elle transforme celui qui l'utilise. » Quant à Emile BENVENISTE (1996 :11) , sa préoccupation concerne les catégories de la langue et les catégories de pensées qu'il y a dans ces langues. Aussi a-t-il indiqué « la langue n'est pas un répertoire immobile que chaque locuteur n'aurait qu'à mobiliser aux fins de son expression propre...Elle est en elle-même le lieu d'un travail incessant qui agit sur l'appareil formel, transforme ses catégories et produit des classes nouvelles ».

2.7. Les textes règlementaires et législatifs en faveur des langues nationales

Il y a quelques textes légaux qui traitent des langues nationales. Mais ils sont tous laconiques sur la question de l'introduction de langues nationales dans la systématique de la pratique des usages de la société. On fera état ici des textes officiels qui indiquent la politique de l'Etat béninois en faveur de la promotion des langues nationales. Après le Discours-programme du 30 novembre 1972 et après l'ordonnance 75-30, les autorités hiérarchiques ont pris des dispositions légales en vue de doter les langues nationales d'un statut juridique. Dans cette perspective l'arrêté interministériel NO 0217 portant création du Comité National de la presse a été pris le 27 Février 1974. Par arrêté No 569 /MENCJS/CAB du 5 Juin 1974, la Commission Nationale de Linguistique a été institutionnalisée Des tâches précises lui ont été assignées en matières de description des langues afin de les doter d'instruments pédagogiques, d'alphabets, de règles

d'orthographiques, de précis de grammaire, de syllabaires, des vocabulaires, de dictionnaires, etc. Les actes juridiques allant dans le sens de la clarification du statut juridique des langues nationales existent et peuvent s'observer dans différents textes. Dans le Discours d'Orientation Nationale (p16), prononcé par le chef de l'Etat le 30 Novembre 1974, on peut lire à propos des langues nationales ce qui suit « revaloriser notre culture, nos langues et nos traditions ». On constate que nulle part au niveau des deux ordres d'enseignement secondaire et supérieur aucun texte légal ne précise l'utilisation des langues nationales dans l'enseignement au Bénin. Tout ce qui vient d'être dit permet de souligner l'utilité d'une disposition légale conséquente en faveur des langues nationales. Toute entreprise de ce genre, si l'on veut qu'elle réussisse ne peut se faire que dans le cadre d'une politique linguistique explicite, basée sur des textes précis. Alors le Gouvernement béninois doit accorder un statut officiel aux langues nationales et déclarer le français cette langue de colonisation comme langue d'information plutôt que langue de communication quotidienne. C'est la première étape positive pour permettre aux langues nationales béninoises de sortir du sous-développement et prendre part à la construction de la nation afin de retrouver la dignité et le prestige qu'elles méritent. Pour ce faire les dispositions suivantes conviennent d'être prises : le Centre National de Linguistique Appliquée et la Direction de l'Alphabétisation doivent devenir des instituts de langues béninoises orientés vers :

- la définition et la démarcation des langues nationales sur des bases claires mettant au point des critères devant aider à classer un parler donné comme dialecte d'une langue donnée,
- des recherches intensives sur la phonologie, la morphologie, la syntaxe et le lexique des langues béninoises dans le but de les pourvoir d'orthographe standards,
- des recherches approfondies sur les moyens et procédés d'innovation lexicale de chaque langue dans le but de la modernisation linguistique

Tels sont quelques préalables au choix d'une langue nationale officielle dans la pratique des usages des langues nationales dans la société que le Gouvernement devrait tenir compte dans les dispositions.

3. Discussion

3.1. Importance de la prise de disposition légale

La diversité linguistique au Bénin doit être perçue comme une richesse culturelle comme le stipule l'article 11 de la constitution du Bénin. « Toutes les communautés composant la nation béninoise jouissent de la liberté d'utiliser leurs langues parlées et écrites et de développer leur propre culture tout en respectant celles des autres. L'Etat doit promouvoir le développement des langues nationales d'intercommunication. La multiplicité des langues est un phénomène qui se développe

dans toute société humaine. A l'exception de quelques pays africain tels que Botswana, le Burundi, le Lesotho, Madagascar, l'Île Maurice, la Somalie la plupart des pays possèdent une multitude de langues. Le Bénin en est un exemple typique où environ onze (11) millions de personnes partagent une soixantaine de langues ou intensions linguistiques. Au Bénin, à l'étape actuelle, aucune langue ne s'est imposée comme langue véhiculaire sur toute l'étendue du territoire. Néanmoins l'appartenance à un même groupe linguistique favorise l'intercompréhension entre les populations locutrices des langues du sud et du centre. Par contre dans la partie septentrionale du pays l'existence des langues appartenant à deux ou trois groupes linguistiques différents rend difficiles l'intercompréhension entre les locuteurs géographiquement proches on a par exemple les Peulh et Baatonu, les Dendi et Waama. A ces faits d'ordres linguistiques constatés viennent s'ajouter des comportements à tendance régionalistes et micro nationalistes qui se développent sur le territoire national Béninois et qui rendent beaucoup plus complexes qu'ailleurs les problèmes posés par la multiplicité des langues. En effet, selon le Centre National de Linguistique Appliquée CENALA (1997 :13) « chaque locuteur natif reste et demeure très attaché à sa langue maternelle et n'accepte toujours pas l'abandonner pour adopter une autre » Il en résulte que pour créer des sentiments de frustration l'Etat s'abstient de poser son choix sur une langue. La possibilité est donc donnée à toutes les langues nationales d'évoluer de façon naturelle, sans statut juridique. Avant de pouvoir remédier aux problèmes que pose la multiplicité des langues en République du Bénin quelques préliminaires restent à résoudre, à savoir : quels critères de choix adopter ? Les hommes politiques doivent-ils imposer à la majorité des citoyens la langue d'une minorité au pouvoir ? Au cas où le choix porterait sur une langue parlée par la majorité quel sort sera réservé aux langues des minorités ? Auront-elles un statut, et quelles fonctions assumeront-elles sur le plan national et quelles matières seront-elles capables de véhiculer pour la connaissance ; dans ce cas quelles langues employées comme véhicule du savoir dans le primaire, secondaire et à l'université ? Quel sera le statut des langues étrangères ? Tout ce qui précède relève de l'aspect politique de la question des langues nationales qui se pose à tous les pays du monde. Face à cette situation qui prévaut au Bénin les linguistes se demandent si l'Etat prendra un jour la décision et l'engagement de mettre fin au libéralisme linguistique qui ne donne à aucune langue les moyens de se développer. Loin d'être considérée comme un facteur d'enrichissement qui permet le brassage, l'interpénétration des cultures, base de la consolidation de l'unité nationale, la multiplicité des langues en république du Bénin constitue un frein à l'adoption d'une politique linguistique conséquente. Mais, le problème de la multiplicité des langues est beaucoup plus complexe lorsqu'on se situe sur une échelle plus grande que celle du pays. En effet, le nombre de langues

parlées dans le monde est d'environ six mille. Si bien le monde était cloisonné (sur le plan idéologique, économique, socio culturel), aujourd'hui la tendance qui s'observe à une interpénétration des cultures. Désormais la terre est considérée comme la commune de l'humanité ou village planétaire, où il existe des milliers de langues. Vue sous cet angle, la multiplicité des langues prend des proportions incommensurables. Comment se fait-il que le problème semble avoir trouvé des solutions à une échelle plus grande et reste sur un plan plus réduit ? Le vrai problème se trouve-t-il effectivement au niveau de la multiplicité des langues nationales au Bénin ou doit-on le rechercher ailleurs ? Il apparaît que c'est plutôt un problème de prise de conscience qui se pose aux populations béninoises en général et aux hommes politiques en particulier. L'homme politique béninois s'est-il posé la question de savoir si dans l'histoire de l'humanité un pays a pu se développer en utilisant uniquement des langues étrangères comme les Béninois semblent ignorer que les pays dont on utilise aujourd'hui avec fierté les langues ont connu aussi les mêmes problèmes à un moment donné et ont décidé d'y trouver des solutions. Dans les écoles primaires il est interdit d'expliquer les leçons à l'enfant dans une langue nationale qu'il comprend mieux, or il se trouve que beaucoup d'enfants n'ont jamais parlé ni entendu parler le français avant leur accès à l'école. Alors qu'ils maîtrisaient déjà bien au moins une langue nationale qui permettait de communiquer, l'enfant doit réapprendre à s'exprimer dans une langue. Et si c'était une langue nationale officielle que l'apprentissage avait commencé le développement intellectuel se trouverait plus accéléré et élargi. Les cadres fiers de maîtriser l'anglais, le chinois, l'espagnol, l'allemand, l'italien, le français le russe, le japonais, pour ne citer que ceux-là se trouvent confrontés aux problèmes de communication chez eux faute du choix d'une langue nationale officielle non imposée dans la communication dans notre pays, se trouvent confrontés aux problèmes de communication lorsqu'ils doivent transmettre leur savoir aux populations analphabètes non locutrice de leurs langues maternelles Leurs savoirs chèrement acquis ne sont pas véhiculés.

3.2. Les Critères en question du choix de la langue nationale officielle

Même si la question du choix paraît pertinente, il y a lieu de savoir si elle l'est véritablement pour les populations pour lesquelles l'on a estimé nécessaire pour une telle opération. Les positions souvent prises par elles face aux questions linguistiques amènent à observer une attitude quelque peu dubitative. Tout choix doit être fondé en effet sur des critères tant soit peu objectifs. S'agissant du choix des langues nationales officielles, ces critères non seulement sont multiples mais demeurent encore relatifs aussi bien les uns que les autres ; on ne se contentera donc ici de dégager que ceux qui d'un point vue, paraissent être les plus importants qui sont :

- le poids démographique, c'est-à-dire le grand nombre de locuteurs d'une langue donnée. Ce critère qui est une donnée objective peut être plus ou moins déterminant suivant la situation socio-culturelle de chaque pays. Une langue peut être en effet majoritaire de deux manières :

- elle peut l'être relativement à toutes les langues réunies ; c'est le cas par exemple du mooré au Burkina Fasso concerné par près 60% de la population sur les cinquante-neuf (59) à soixante (60) langues que compte ce pays ;

- elle peut aussi ne pas l'être que par rapport à chaque langue prise isolément et demeurer minoritaire à l'égard de toutes les autres langues réunies ; c'est le cas du fongbe en République populaire du Bénin de la même manière selon ces deux situations, il l'est aussi que, dans le cadre d'un choix pluriel, même limité, aucune de ces deux langues, considérée chacune dans son contexte ne saurait être hors de cause. Ce qui signifie que l'on ne pourra forcer les populations à abandonner leurs propres cultures et parler au profit de cultures étrangères ou d'une ou deux langues dites « globales » ou parce que, si l'on considère le présent, la mondialisation l'exige.

- la fonction de véhicularité de la langue:

Le Bénin est peuplé par divers groupes venus à des époques différentes de divers empires africains. Pour KOLAWOLE S. Adam et Michel BOKO (1983 :31) « ce sont groupes anciennement installés qui ont formé la population béninoise d'aujourd'hui. Ces groupes ont donné naissance à un certain nombre d'entités homogènes du point de vue linguistique et socio-culturel et possédant une assise territoriale ». On peut noter :

Au sud : Aaja, waci, gen , xwéda, xwla, ayizo, tōli et fōn

Au sud-est yoruba, et gun

Au centre :maxi et yoruba

Au nord : batōmbu ,dēndi , mōkōle, fulfulde, cēnka ,haussa, betamberibe , bebelibe waaba natemba, yowa et lokpa.

Lorsque la rencontre de ces populations s'est faite il y a contact de langues. Ces populations se retrouvent du coup dans un univers linguistique totalement étranger. Ainsi **chacune** d'elles se convainc bien de la systématique langagière à s'approprier pour survivre **linguistiquement** .Dès lors, elles parlent la langue dont l'usage est privilégié et se donnent alors un fort sentiment d'être compris à l'intérieur de ce groupe social. Ainsi le choix d'une langue véhiculaire se justifie pour la nécessité d'une communication fédérative pour l'intérêt des groupes socio-culturels en présence et pour des raisons administratives et financières. Alors cette langue s'utilise par les populations pour communiquer entre elles. Dans ce cas une telle langue devient une langue véhiculaire et sert de communication à ceux des usagers dont elle ne constitue pas la langue maternelle. Elle se diffuse à leur niveau par le truchement d'un stock lexical forcément réduit et

simplifié. Au plan national des groupes socioculturels conservent l'identité linguistique et culturelle de leur pays d'origine surtout dans les régions où elles constituent des communautés de densité importante. La langue véhiculaire dans ce cas sert de moyen d'alphabétisation et d'éducation permanente et d'émancipation de la société. Une langue a en somme une fonction de la véicularité lorsqu'elle est largement parlée ou qu'elle a tendance à être parlée par des locuteurs non natifs (qui n'ont pas cette langue comme langue maternelle). Une langue en fonction de véicularité est celle que, dans un milieu donné, l'on tente immédiatement de parler ou tout au moins marmonner avec la certitude de s'en sortir lorsque la sienne n'arrive pas à y réaliser la communication. Cette situation dérive évidemment d'un contexte socio culturel ou géopolitique où de tels phénomènes s'observent surtout dans les centres urbains le gengbe l'ede yoruba-nago, le fongbe et le dendi, toutes proportions gardées, obéissent bien au Bénin à ce critère de véicularité . C'est un phénomène intéressant au point de vue sociolinguistique. On pourrait déjà envisager une combinaison positive de ces deux critères favorables, car la langue qui non seulement au point de vue numérique est suffisamment forte, mais encore acquière au fil des jours de nombreux locuteurs non natifs qui abandonnent les leurs au profit de celle-là, ou qui l'utilisent concurremment à leurs langues maternelles respectives, est objectivement en position avantageuse dans le cadre d'un choix judicieux La langue c'est d'abord le vecteur d'expression de la pensée et l'élément fondateur de la culture. Vouloir l'exclure d'une quelconque utilisation et y exercer une certaine dictature en le privant de l'objet auquel elle est destinée, c'est-à-dire la communication, est une manière de porter atteinte à la personne qui la parle.

3.3. La position d'extraterritorialité de la langue.

Les populations pour asseoir la langue dans la société échangent assez entre elles sur la situation socioculturelle et sociopolitique. Cette perspective permet d'entrevoir l'organisation et le type d'échange dans la langue y afférente. Ces populations développent dans ce fait une collaboration acceptée de tout le monde dans le milieu. Les langues utilisées dans ces échanges favorisent la réflexion sur le quotidien de la vie et le devenir de la société. Selon KOLAWOLE S. Adam et Michel BOKO (1983 :30) « Le groupe social, ce sont les différents peuples que l'on a selon le nombre qu'ils constituent ou qu'ils forment en développant leurs langues nationales sur ce territoire frontalier ou étranger à leur pays d'origine. Le fait qu'une langue soit frontalière ou qu'elle soit parlée à la fois dans plusieurs pays est aussi un critère qui ne saurait échapper à qui voudrait risquer l'aventure du choix Bien des langues au Bénin occupent cette position d'extraterritorialité mais est nécessaire de vérifier l'importance numérique ou socio- culturelle de certaines d'entre elles dans les Etats voisins. A titre d'exemple on citera l'ede yoruba- nago, le

gengbe, l'ajagbe, le dendi-haussa-zarma, le tem, le kabye, le ditammari, le fulfude, le gulmancema, le boko...

- Les données d'ordre sociolinguistique et socio-culturel

Au point de vue sociolinguistique ces données ont d'emblée trait, entre autres, aux phénomènes d'intercompréhension, de perméabilité des langues les unes aux autres, des influences et interactions des unes sur les autres, de leur coexistence dynamique. Ce critère joue le plus souvent au sein d'une même¹ famille linguistique où certaines langues pourraient apparaître, dans les faits comme des phénomènes de dialectisation d'un parler central. Quant aux données d'ordre socio-culturel elles sont en fait ici la combinaison de la quasi-totalité des critères précédents. C'est dire qu'elles constituent un critère plus déterminant qu'elles dérivent du vécu même des citoyens d'un pays qui peuvent avoir la conscience claire qu'au point de vue socio-culturel telles ou/et telles langues ont une pratique privilégiée incontestable. C'est le cas de toute langue qui tend à être la langue seconde-ou même la langue première de certains locuteurs non natifs qui en ont besoin nécessairement pour les impératifs de communication dans un milieu où leur propre langue constituant une petite minorité, ne s'utilise qu'en famille ou dans un cercle restreint. Ainsi expliquée, les conditions d'ordre sociolinguistique et socio-culturel doivent entrer en ligne de compte dans un choix. Alors, reste une opération essentielle qui serait un exercice sociologique desdites conditions et en tout cas une confirmation que les populations veulent réellement d'un choix et qu'elles sont prêtes à l'accueillir. Au nombre d'autres critères et conditions à retenir on peut aussi noter :

- l'opportunité du choix

Choisir une langue ne saurait être un acte gratuit, arbitraire ou le fait d'un snobisme. Un choix en cette matière, comme tout choix, conscient doit être motivé et pour ainsi dire, pouvoir et devoir être en l'occurrence la suite logique d'une politique linguistique claire et cohérente. Même motivé, ce choix ne peut et ne doit intervenir que lorsque les conditions tant objectives et subjectives s'en trouvent réunies relativement aux questions de l'étape et au degré de maturité des populations devant l'accueillir. Mais au lieu d'être facteur d'unité nationale certains choix qui interviennent dans n'importe quelles conditions peuvent, en effet être, au contraire, facteur de division et selon NATA Théophile (1978 :51) et même « comme cela avait été affirmé dans la

¹ Waao : le pluriel d'un locuteur wama

province du zou lors de la quinzaine d'alphabétisation de septembre 1977) facteur de guerre civile. »

3.4. La sectorisation du choix de la langue nationale officielle

Lorsque l'on parle du choix de langues officielles on n'est pas sûr, à entendre certains citoyens, que l'on soit tous convaincu qu'il s'agira d'un choix sectorisé, c'est-à-dire orienté vers un public précis celui des scolaires ou d'autres jeunes engagés dans des structures de formation similaire dont le choix serait un atout à l'avenir. Ainsi compris un tel choix se trouve d'ailleurs légitimement orienté vers le futur dans la mesure où il est question de la prise en charge des forces montantes, forces de postérité dans tout Etat. Tout choix de langue nationale officielle en conséquence décidé par une classe des attentifs au détriment d'autres citoyens sans accord unanime tendrait à toucher les populations adultes et serait un non-sens ; ce ne serait que provocation et vexations, agressions et traumatismes. Il est précisé dans Alphabétisation et analphabétisme de retour au Bénin le cas de Dogbo de Bienvenu Jean AKPAKLA (1992 : 9) que « les bienfaits et les avantages de l'alphabétisation sont au triple plan politique, économique et socio-culturel ». Ainsi, il est envisagé et persuadé qu'à l'étape actuelle le paysan IJe de Pobe a besoin d'une langue nationale officielle autre que la sienne pour transformer son milieu, gérer la coopérative dont il est membre et les autres structures politico-administratives locales. Aussi, il faut être convaincu que le paysan dendi de Guéné a besoin d'une langue nationale officielle autre que la sienne pour la prise de conscience en question. De même, il faut être déterminé que le paysan fonnu de zogbodome, boko de kalalé, peulh de yoa, bariba de kérou ont besoin chacun de langue nationale officielle autre que les leurs respectives pour écrire faire connaître l'histoire de leurs groupes socio-culturels, ou une belle pièce théâtrale pour égayer ou faire réfléchir les membres de leur communauté.

De ces études de choix des langues nationales officielles on voudra surtout que l'on fournisse les outils pédagogiques les mieux indiqués en vue du siècle dans le monde qui permettra en si peu de temps au nom de la linguistique et à quelle fin waao de 20 ans à 60 ans et même les enfants waaba qui ne vivent pas dans un milieu gen, au point qu'ils aient la maîtrise de cette langue et qui se soit en elle, parce qu'elle serait la langue nationale officielle que s'opère la prise de conscience en question qui soit instrument de lutte de libération, facteur de développement, moyen d'épanouissement, langue de travail et d'alphabétisation pour tous.

3.5. Le choix d'une langue nationale officielle comme acte politique.

Une première constatation qui s'impose selon toujours Théophile NATA (78:54) « est de reconnaître que la plupart des pays africains dans leur ensemble, sont, comme le Bénin, en

situation de pluri ou de multilinguisme. Une seconde observation absolument générale c'est que dans ces pays, tout comme le Bénin, les responsables politiques et même les linguistes sont confrontés à ce multilinguisme qui provoque parfois le vertige et elles se préoccupent de comment réaliser une certaine réduction au choix de ces langues. » C'est dans une constante que cette tendance des Etats à vouloir opérer des choix parmi des langues nationales. Il ne serait pas facile d'illustrer cet événement car des exemples foisonnent et nous n'en citerons que quelques-uns assez proches du Bénin. Il suffirait en effet de rappeler qu'au Nigéria on ne s'est intéressé précisément, jusqu'ici qu'à une dizaine de langues sur les 200 (deux cents) environ qu'en dénombre dans ce pays ; au Ghana à huit ou à neuf sur les 46 à 50 langues au Burkina faso à trois sur une soixantaine environ, du moins à titre expérimental dans le domaine scolaire ; au Niger, également à trois sinon à deux, sur les huit seulement recensées dans ce pays ; au Togo, les autorités politiques ont fait le choix de deux langues nationales officielles sur une cinquantaine de langues nationales à savoir l'Evé et le Waci. Ces illustrations faites, qui sont autant de témoignages des expériences des autres pays en cette matière, il reste à souligner fortement que choisir une langue nationale officielle, c'est, indubitablement, poser un acte politique. Sans minimiser le rôle toujours présent des linguistes qui de toute évidence, ont le devoir d'éclairer ce choix le moment venu. On dit que prendre sur soi d'ériger une langue nationale au rang de langue officielle devant fonctionner comme telle relève de l'autorité politique. Il s'agit là d'un acte parfaitement comparable à toute autre option politique prise et proclamée comme telle dans un secteur donné de la vie nationale.

Conclusion

De par leur richesse et leur vertu les langues nationales peuvent participer pleinement au développement et à la prospérité des communautés dans lesquelles elles sont parlées. Le dynamisme linguistique des communautés aurait pu constituer un puissant levier pour la stratégie du choix d'une langue nationale officielle. Il s'agit en réalité d'éradiquer l'analphabétisme dans le monde en assurant une scolarisation primaire universelle des programmes d'alphabétisation et d'éducation pour tous les adultes, l'équité entre les hommes et les femmes dans l'accès au savoir. Si l'on tient rigueur à la présente disposition au Bénin, le niveau d'instruction d'alphabétisation des populations contribuerait à l'amélioration de leur situation linguistique. Les recherches scientifiques et technologiques faites dans ce cadre font admettre aujourd'hui que l'alphabétisation l'éducation libèrent enrichissent, éveillent et inspirent. La langue nationale officielle va créer des liens sociaux entre les populations et les arracher de l'isolement par une

meilleure intégration à leurs communautés. La langue nationale officielle transforme les populations et les favorise leurs participations actives aux décisions politiques et économiques.

Références bibliographiques

- ADJANOHOUN M .RICHARD (1991), Problématique de l'adéquation des langues nationales au savoir moderne, mémoire de maîtrise, FLASH, université d'Abomey-calavi, P127
- AIKPO .H .Paul (207) Contribution des langues nationales à la liberté de la presse au Bénin, mémoire de maîtrise, université d'abomey-calavi, P 66
- AKOHA Albert Bienvenu(1999),le français et la promotion des langues béninoises au Bénin in langage et pédagogie ,Cotonou, N*9 CBELAE, PP 6-17
- AKPAKLA,(1992) Alphabétisation et Analphabétisme de retour à Dogbo, mémoire de maîtrise, Université Nationale d'abomey-calavi , p9
- BENVENISTE Emile,(986), problèmes de linguistique générale II édition Gallimard, Paris11, 256 p
- HAZOUME Mar-Laurent (1996), plurilinguisme et communication démocratique, édition des Presses du JORB, Porto-Novo, 204p
- KI- ZERBO Joseph, A quand l'Afrique ? édition l'Aube, Paris, 2003, P .8
- MARTINET André, Eléments de linguistique générale, édition Armand colin, paris, 1990
- MBA Gabriel (2000), Pour une application des modèles généralisables d'enseignement des langues nationales,Cameroun, in African journal of applied Linguistic N*3, revue publiée par le Centre de Linguistique Appliquée (CLA) de Yaounde, pp 17-32
- TATAJEU Maurice (2003) Bilinguisme identitaire et apprentissage le cas du Cameroun in African, Journal of applied linguistic,N°3 publiée par le Centre ANACLAC de Linguistique Appliquée(CLA) Yaoundé, pp5-11
- TCHITCHI Y. Toussaint (2004 :136), Langues et Cultures en francophonie, in Diversité Culturelle et Mondialisation, les éditions Autrement, Paris, pp 136-
- NATA Théophile (1978 :51) Prolégomènes à une problématique d'une politique linguistique conséquente au Bénin, Centre de publication universitaire,
- NATA Théophile (1978 :54) , prolégomènes à une problématique d'une politique linguistique conséquente au Bénin, Centre de publication universitaire novembre p 54
- CENALA, Centre National de Linguistique Appliquée, stratégie et politique pour une utilisation des langues nationales dans le système éducatif au Bénin, CERDI, (1977), p13

Lois

- Article N°217 portant création du comité national de la presse le 27 février, 1974
- Ordonnance 75-30 dispositions légales en vue de doter les langues nationales d'un statut juridique le 30 novembre 1972
- Discours d'orientation nationale le 30 novembre 1974